



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 11 décembre 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 4 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 10 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2024/50

Objet : Convention Projet Alimentaire inter Territorial de la grande région grenobloise

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix REY Freddy	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne	ESCARON Dominique MICHALLET Bernard MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DEPINOIS Marc PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie à REY Freddy VIAL Cédric à REY Freddy	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand GUSMEROLI Stéphane à PICHON-MARTIN Bertrand CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix BOIX-NEVEU Arthur à BREYTON Stéphanie BOUZON Elodie DUPRAZ Fabien à MICHALLET Bernard EGO Catherine à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix WOLFF Corine à GERIN Anne GUIGUE Gilbert	LAVAL Sylvain à GERIN Anne POZO Jean-Christophe à MICHALLET Bernard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÂABÂA Jimmy à BREYTON Stéphanie HABFAST Claus à ESCARON Dominique BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MOLLIERE Denis à ESCARON Dominique

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix): 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0



Objet : Convention Projet Alimentaire inter Territorial de la grande région grenobloise

Les 10 membres du PAiT de la grande région grenobloise sont engagés dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) labellisé niveau 2 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, depuis septembre 2020.

Le PAiT fédère les différents acteurs autour des questions de l'agriculture et de l'alimentation, dans le but de déployer un système alimentaire territorial durable. Dans cette perspective, il a participé à mettre en œuvre divers projets : le Mois de la transition alimentation, les formations pour une restauration collective durable, un observatoire de l'agriculture et de l'alimentation, une rencontre sur l'eau en agriculture, un partage d'expériences sur les politiques foncières, d'installation, ...

Un travail sur les enjeux et la vision prospective de l'agriculture et de l'alimentation à horizon 2050 a été effectué avec l'ensemble des acteurs du système agricole et alimentaire du PAiT.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La labellisation PAT (niveau 2) est valable jusqu'en septembre 2025. Le comité de pilotage du PAiT propose de renouveler cette labellisation, dont les critères ont été précisés par les services de l'Etat et sont :

- Une démarche collective et concertée, avec engagement des partenaires (délibération d'intention des instances de chaque territoire à prévoir) ;
- Une transversalité de la démarche (articulation avec les PCAET, contrats locaux de santé, ...), la coopération inter-PAT ;
- Un diagnostic partagé, le bilan des 5 ans de labellisation 2020-2025 ;
- Un plan d'action qui devra comprendre au moins une action dans chacune des thématiques de l'économie alimentaire, de la justice sociale, de l'éducation alimentaire auprès des jeunes, de la restauration collective ;
- L'association de l'Etat (DRAAF, DDT) aux instances de pilotage ;
- L'obligation d'avoir au minimum 1 ETP de coordination du PAT sur les 5 ans de la labellisation.

Dans la continuité de la coopération inter-territoriale existante depuis 2020 et pour répondre à la demande de renouvellement de la labellisation PAT de l'Etat, les partenaires du PAiT s'entendent sur la poursuite de la démarche du PAiT autour des 8 orientations définies en commun :

- 1 - Promouvoir pour tous une alimentation de qualité, à faible niveau d'intrants, «saine, sûre et durable». Lutter contre la précarité alimentaire en permettant à tous les publics d'accéder à des produits sains et locaux.
- 2 - Augmenter fortement l'autonomie alimentaire : Produire davantage localement ce qui manque, développer la consommation locale des citoyens et des collectivités, avec une implication des acteurs de la transformation et distribution.
- 3 - Conserver le dynamisme du secteur agricole, en nombre de fermes et d'actifs agricoles.
- 4 - Préserver le foncier agricole (lutte contre l'artificialisation et la consommation masquée des terres agricoles).
- 5 - Maintenir l'élevage bovin sur le territoire, en favorisant les systèmes herbagers, races rustiques, pratiques extensives... avec un enjeu fort et spécifique au territoire sur la préservation de l'élevage en montagne.
- 6 - Suivre des objectifs d'évolutions vertueuses des pratiques agricoles en réponse au fort enjeu écologique et sanitaire : ambition notable vers le bio, développement des pratiques agroécologiques et alternatives pour l'ensemble de l'agriculture.

7 - Développer l'autonomie et la résilience de l'agriculture : autonomie alimentaire, autonomie fourragère, autonomie de fertilisation... prendre en compte le risque de raréfaction de la ressource en eau.

8 - Envisager le développement des énergies renouvelables avec priorisation des usages de la biomasse : alimentation humaine, puis alimentation des animaux, puis éventuellement production d'énergie (méthanisation) ou de matériaux « biosourcés ».

Pour ce faire, les partenaires s'engagent à soutenir collectivement :

- La création d'un poste de coordinateur du PAiT à plein temps sur 5 ans, à partir de début 2025 (estimation à hauteur de 45 000 € / an),
- La mobilisation d'une enveloppe financière dédiée aux actions communes (estimation à hauteur de 25 000 € / an).

Le poste de coordinateur et les actions communes sont portés administrativement et financièrement par GAM pour le compte du PAiT conformément aux modalités définies dans la convention.

BUDGET PREVISIONNEL

Partenaires	Répartition en %	Répartition en €, à titre indicatif
Grenoble-Alpes Métropole	46.7%	32 743 €
Ville de Grenoble	16.5%	11 554 €
CC Le Grésivaudan	10.7%	7 466 €
CA Pays Voironnais	9.9%	6 900 €
PNR Chartreuse	5.5%	3 838 €
CC St-Marcellin Vercors Isère	4.7%	3 258 €
PNR Vercors	4.4%	3 046 €
CC du Trièves	1.1%	743 €
Chambre d'agriculture de l'Isère	0.4%	263 €
Espace Belledonne	0.3%	189 €
Total	100	70 000.00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider la participation financière du Parc naturel régional de Chartreuse au Projet Alimentaire interTerritorial,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2024,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **13 DEC. 2024**

